



Volleyball du Québec
4545, avenue Pierre-de-Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

RÈGLEMENTS DE JEU 4 CONTRE 4

Les règles du jeu en 6 contre 6 s'appliquent au jeu 4 contre 4, sauf pour les points mentionnés ci-dessous.

- Dimension du terrain
 - Le terrain aura une dimension de 7 mètres par 16 mètres. Une ligne délimitant la zone arrière et avant dans chaque camp sera placée à 3 mètres de distance à partir du centre du terrain.
- Participants
 - Composition des équipes : le nombre minimum de joueurs dans l'équipe est de quatre et le maximum est de huit. Sur le terrain, le maximum est de quatre joueurs.
 - Responsable des équipes : un capitaine d'équipe sera désigné et il pourra être appuyé de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.
- Positions des joueurs et numérotation
 - La position 1 sera celle du joueur arrière.
 - La position 2 sera celle du joueur avant droit.
 - La position 3 sera celle du joueur avant centre.
 - La position 4 sera celle du joueur avant gauche.
- Positions relatives des joueurs entre eux au moment de la frappe du ballon au service
 - Les joueurs avant de chaque équipe doivent se positionner dans l'ordre 2-3-4 de droite à gauche du terrain.
 - Le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des trois joueurs avant.
- Remplacements des joueurs
 - Le nombre de remplacements permis par manche est de quatre. Ces remplacements sont **libres, sauf dans les cas suivants** :
 - Un joueur qui se fait remplacer ne pourra revenir sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.
 - Un joueur qui était à la position 1 ne pourra pas remplacer le joueur de la position 2.
- Service
 - Serveur : le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui ira sur la ligne arrière (à la position 1) et qui y restera tant qu'il ne sera pas remplacé par un autre serveur de son équipe.
 - Rotation au service : la rotation se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 4, puis 3, puis 2, puis de nouveau 1, etc.).
 - Services consécutifs : un joueur ayant servi (position 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service (position 2). Cette règle vise à éviter qu'un joueur serve deux fois de suite.

Ne pas oublier la réglementation déjà existante en ce qui concerne le nombre maximal de points consécutifs pouvant être faits sur une même rotation.



Volleyball du Québec
4545, avenue Pierre-de-Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

- Libéro
 - Aucun libéro n'est permis.
- Jeu des joueurs
 - Joueur avant : le jeu des joueurs avant est traditionnel et n'est pas limitatif.
 - Joueur arrière : le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaques à la ligne des 3 mètres) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.
- Hauteur du filet
 - Le filet en masculin sera fixé à une hauteur de 2,24 m pour les 14 ans.
 - Le filet en féminin sera fixé à une hauteur de 2,15 m pour les 14 ans et 2,10 m pour les 13 ans.
- Le ballon
 - Les ballons utilisés seront les Mikasa MIP300.